Grand-Duché de Luxembourg

À PROPOS

CAPITALE :
LUXEMBOURG

PAYS VOISINS :
ALLEMAGNE
BELGIQUE
FRANCE

SUPERFICIE :
2 586 KM²

RÉGIME :
MONARCHIE
CONSTITUTIONNELLE

LUXEMBOURG
LET'S MAKE IT HAPPEN

Grand-Duché de Luxembourg

À PROPOS

...

de l'histoire du Luxembourg

L'histoire du Grand-Duché de Luxembourg remonte à 1815. L'empereur des Français Napoléon Bonaparte avait conquis une très grande partie de l'Europe, mais sa campagne désastreuse contre la Russie (1812) annonçait déjà la fin de son emprise. C'est dans ce contexte, en 1814, que les grandes puissances de l'Europe se réunirent à Vienne pour discuter de la réorganisation politique du continent. La forteresse de Luxembourg et ses alentours devaient être intégrés en tant que province dans un nouveau royaume, le Royaume-Uni des Pays-Bas, recouvrant l'espace de l'actuel Benelux. Mais la Grande-Bretagne craignait que les Pays-Bas n'aient pas les ressources nécessaires pour défendre la forteresse stratégique de Luxembourg contre une nouvelle agression française. Ne serait-il pas mieux, dès lors, de l'annexer à la Prusse ? C'est finalement le compromis qui l'emporta : le Luxembourg devint un grand-duché, gouverné en union personnelle par le roi des Pays-Bas tout en intégrant une fédération allemande, la Confédération germanique, chargée de contrôler sa forteresse par l'entremise d'une garnison prussienne. Un nouveau pays était né !

CAPITALE :
LUXEMBOURG

PAYS VOISINS :
ALLEMAGNE
BELGIQUE
FRANCE

SUPERFICIE :
2 586 KM^2

RÉGIME :
MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Le Grand-Duché sur la carte de l'Europe occidentale

… mais le Luxembourg n'avait-il pas une histoire plus ancienne ?

Emplacement du « petit château » qui donna son premier nom au « Luxembourg » à la fin du Xe siècle. © SIP

Tout dépend de ce que l'on entend par « Luxembourg ». Si le nom existait déjà bien avant 1815, sa signification avait pour le moins changé.

La première mention écrite du nom se trouve dans un document rédigé probablement en 987 sous la forme latinisée de *Lucilinburhuc*, terme signifiant « petit château ». Juché sur un éperon rocheux, le lieu était facile à défendre et se trouvait à une croisée de chemins où se tenait sans doute déjà un marché. Le rocher se trouvait à la frontière de deux paroisses, Weimerskirch et Hollerich. Recouvert d'un vaste domaine agricole, Weimerskirch comptait une population importante, des centaines de bêtes et de nombreux champs.

Le rocher et ses environs appartenait à l'abbaye Saint-Maximin de Trêves. Aujourd'hui en Allemagne, la ville de Trêves était une métropole majeure de l'Empire romain vers l'an 400. Vers l'an 1000, elle dominait toujours la région dont elle constituait le centre économique, culturel et religieux.

987

Rédaction du premier document qui fait mention de « Luxembourg »

Vers 1100

Apparition du « comté de Luxembourg »

1247

Le comté de Luxembourg échoit à une famille originaire du Limbourg.

Le Luxembourg n'était-il donc pas encore un État au Moyen-Âge ?

Sûrement pas au sens moderne du terme, et encore moins en l'an 1000. Depuis la deuxième moitié du Xe siècle, le rocher de Luxembourg appartenait à un noble, un comte. À l'origine représentants du roi, les comtes de cette partie de l'Europe s'arrogèrent entre 1000 et 1100 un nombre croissant de pouvoirs qu'ils centralisèrent peu à peu autour de leur château principal. Vers 1100, la plupart d'entre eux prirent le nom de ce château. Le comte Guillaume devint ainsi Guillaume *de Luxembourg* (1070-1129). Parallèlement, ils firent de ces châteaux leur résidence, engageant des travaux d'agrandissement et d'embellissement. Dans le même temps, les comtes commencèrent à léguer de plus en plus souvent leurs titres et leurs droits seigneuriaux à leur fils aîné, pour éviter de morceler leur pouvoir et leurs privilèges entre plusieurs descendants. C'est dans ces conditions qu'on peut parler du « comté de Luxembourg » à partir de l'an 1100 environ.

Au fil du temps, la concentration et la consolidation du pouvoir s'accrurent dans une zone géographique déterminée, donnant naissance vers 1300 à des « principautés territoriales ». Le comté de Luxembourg en était une. Ce phénomène de concentration s'accompagna de la volonté des plus forts à imposer leur pouvoir sur leurs voisins. Les comtes de Luxembourg se firent par exemple reconnaître comme suzerains des comtes de Vianden après 1269, alors qu'ils avaient été leurs égaux jusqu'à cette date. D'autres territoires furent achetés, comme la grande partie du comté de Chiny au XIVe siècle.

Malgré des transformations importantes sur les plans technique et culturel, les structures de pouvoir locales restèrent très largement inchangées entre 1100 et 1795. Le pouvoir du petit seigneur, du comte comme du duc se définissait par les droits dont ces acteurs disposaient (lever des impôts, rendre la justice). Généralement, un comte partageait ses droits avec d'autres seigneurs sur un espace donné. Ainsi, le comte de Luxembourg avait un droit de haute justice à Mersch ou à Larochette, alors que le droit de lever des impôts y était détenu par les petits seigneurs locaux.

Lorsque l'on parle du « comté de Luxembourg », on renvoie à un terme générique qui rassemble toutes les terres des comtes de Luxembourg. Au XIIIe siècle cependant, outre celles du comté de Luxembourg proprement dit, cet ensemble s'étoffa des comtés de Laroche et de Durbuy, et du marquisat d'Arlon. À partir du XIVe siècle, les comtes de Luxembourg acquirent d'autres titres sur des terres plus éloignées encore.

En 1354, le nom de « Luxembourg » prit une nouvelle signification, renvoyant désormais à un duché. Ce changement de statut permettait d'élever le rang des anciens comtes au sein de l'Empire, ainsi que de rassembler et d'unifier les terres avoisinantes du comte dans cette région sous un même statut.

1308

Première élection d'un comte de Luxembourg à la tête du Saint-Empire romain

1349

Disparition d'un tiers de la population à cause de la peste

1354

Unification des différentes terres du comte au sein d'un « duché »

Les armoiries des comtes médiévaux représentent un lion rouge *(de gueules)* sur un arrière-fond bleu *(d'azure)* et blanc *(d'argent)*. Devenues l'emblème du duché puis du Grand-Duché, elles ont donné les couleurs – rouge, blanc, bleu – du drapeau national d'aujourd'hui. © ANLux, XD-000004, Dessin du gisant du comte Henri V de Luxembourg attribué à Sébastien François de Blanchart, XVIIe siècle

Au XVe siècle, le duché de Luxembourg cessa de faire partie d'une monarchie composite ayant alors son centre en Europe centrale, pour être incorporé dans une autre monarchie composite, qui avait pour centre politique et économique les villesde Flandre et de Brabant.

QUELLE ÉTAIT LA POSITION DU DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN EUROPE ?

Le comté puis duché faisait partie d'entités plus vastes. Le grand cadre était celui du Saint-Empire romain, vaste conglomérat de principautés qui s'étendait de la Hollande à la Bohême, et de la mer Baltique jusqu'à l'Italie du Nord. À la tête de l'Empire se trouvait l'empereur, élu par les puissants grands-électeurs, et dont le rôle après 1300 était plutôt celui de médiateur entre les princes. Du XIVe au XVIIIe siècle, certains comtes, puis ducs, de Luxembourg furent élus empereurs.

L'autre cadre était celui des territoires composites du comte, puis duc, de Luxembourg. Entre 1308 et 1436, ceux-ci régnaient sur des terres étendues en Europe centrale, comme la Bohême et la Hongrie, obtenues par élection ou mariage. Ils étaient très impliqués dans les affaires de l'Empire. Mais comme pour beaucoup de familles voisines de l'époque, leur situation financière se dégrada. À la même époque, les ducs de Bourgogne, une branche cadette de la maison royale française des Valois, étendirent leur pouvoir dans l'espace des Pays-Bas historiques, grâce à l'obtention du très riche comté de Flandre. Philippe le Bon (1396-1467) sut en particulier utiliser sa richesse pour acheter des territoires voisins des siens, notamment le Brabant, le Namurois et le complexe formé par le Hainaut, la Hollande et la Zélande. Entre 1441 et 1462, il put aussi acquérir les droits sur le Luxembourg.

Lorsque Charles, le fils de Philippe, mourut sans descendance mâle en 1477, les possessions bourguignonnes, dont le Luxembourg, revinrent par mariage à la famille des Habsbourg. Cette même famille qui, en héritant en 1506 des couronnes d'Espagne, devint la principale puissance d'Europe. Elle conserva de manière presque ininterrompue la couronne impériale romaine jusqu'à la dissolution du Saint-Empire en 1806. Après son abdication, Charles Quint (1556) divisa son empire et laissa l'Espagne et les Pays-Bas (dont le Luxembourg) à son fils Philippe qui allait régner sous le nom de Philippe II (1527-1598). Après l'extinction de la lignée espagnole des Habsbourg, les Pays-Bas méridionaux passèrent en 1715 sous l'autorité de la lignée autrichienne.

Pendant toute cette phase, le duché possédait ses propres institutions politiques, comme un gouverneur, un Conseil provincial ou des états (c'est-à-dire la représentation du clergé, de la noblesse et des villes). Mais comme les autres principautés habsbourgeoises des Pays-Bas, il était soumis à des instances centrales comme le Grand Conseil, les états généraux et les gouverneurs généraux résidant à Bruxelles.

« Bourgogne, Habsbourg, Espagne … » Le Luxembourg fut-il gouverné par des étrangers à partir de 1441 ?

Non ! Autour de 1441, le Luxembourg cessa de faire partie de la monarchie composite dominée par une famille issue du Limbourg (depuis 1247) et ayant alors son centre en Europe centrale, en particulier à Prague, pour entrer dans l'orbite d'une autre monarchie composite, qui avait pour centre politique et économique les villes de Flandre et de Brabant. Même si le nouveau duc de Luxembourg était en union personnelle roi d'Espagne ou archiduc d'Autriche et résidait essentiellement à Madrid ou à Vienne, l'administration du duché demeurait à Luxembourg, et le lien avec les autres principautés du monarque se faisait par l'intermédiaire d'institutions sises à Bruxelles.

Ces souverains étaient vus comme des « princes naturels » par les sujets du duché de Luxembourg qui, eux-mêmes, ne se considéraient guère comme des Luxembourgeois. Les hommes d'alors se définissaient moins par l'origine géographique ou la langue parlée que par la couche sociale à laquelle ils appartenaient : étaient-ils nobles, membres du clergé, bourgeois ou paysans ? Si l'on rencontre l'appellation « Luxembourgeois » dans les sources historiques, le mot désignait exclusivement les bourgeois de la ville.

1441

Le duché de Luxembourg est gouverné par une branche cadette de la famille des Valois.

1487

Le duché de Luxembourg est hérité par la famille des Habsbourg.

1500

Charles Quint de Habsbourg reçoit le titre « duc de Luxembourg » à sa naissance.

Quel était l'intérêt de gouverner le duché de Luxembourg ? Le Luxembourg a-t-il toujours été prospère ?

D'un point de vue économique, le duché de Luxembourg était une terre périphérique. L'immense majorité de ses habitants étaient des paysans. L'agriculture était au fondement de toutes les autres activités économiques et fournissait l'impôt pour la plupart des nobles et des monastères. Si le sud était caractérisé par des terres fertiles, les trois quarts du pays, correspondant à la région des Ardennes, étaient boisés, peu peuplés et donc peu propices au développement de l'agriculture. Toutefois, même les terres fertiles du sud étaient moins productives que certaines régions voisines, comme par exemple la Hesbaye, qui s'étendait depuis le pays de Liège jusque dans le sud du Brabant.

Comparé aux vallées de la Meuse ou du Rhin, au Brabant, voire à la Flandre, le duché de Luxembourg était faiblement urbanisé avec une seule ville de taille moyenne, sa capitale Luxembourg, qui totalisait environ 7 000 habitants vers 1450. Si la ville comptait des bourgeois aisés depuis le Moyen-Âge, ceux-ci étaient minoritaires. Même en 1796, le taux d'urbanisation de la région n'excédait pas les 5,5 %. La ville de Luxembourg était néanmoins insérée dans des réseaux commerciaux interrégionaux qui lui permettaient d'exporter des biens, comme les étoffes produites sur son sol jusqu'au-delà des Ardennes.

L'exemple des étoffes renvoie à l'existence d'artisans et de manufactures au duché. Des statistiques de 1811 nous renseignent sur la production préindustrielle : outre ses 120 tanneries (presque toutes transformées en ganteries par la suite), la région comptait 13 papeteries, 194 draperies, 2 faïenceries, 41 serrureries, 238 brasseurs, 656 moulins et 89 fabricants de potasse. La fonte du fer constituait déjà un secteur important et dispersé sur l'ensemble du duché.

1555

Charles Quint partage ses possessions. Les Pays-Bas, dont le Luxembourg, la Franche-Comté, les différents royaumes espagnols et italiens ainsi que les colonies d'Amérique reviennent à son fils Philippe.

1568

Rébellion des Pays-Bas du Nord contre le roi Philippe II

1618-1648

La guerre de Trente Ans et plusieurs épidémies tuent au moins un tiers des habitants du Saint-Empire.

Située sur un emplacement stratégique, la forteresse de Luxembourg fut agrandie au cours des siècles et adaptée constamment en fonction de l'avancée des techniques militaires. Le but de l'imposante ceinture de fortifications était avant tout de tenir à distance du centre-ville l'artillerie de l'adversaire. Extrait de la carte de la ville de Luxembourg © KBR – Carte de cabinet des Pays-Bas levée à l'initiative du comte de Ferraris / Ferraris, Joseph-Johann-Franz ; 244 – [S.l : s.n, 1771-1778]

Peu prospère, la région représentait-elle un intérêt politique ?

Le Luxembourg avait une grande importance géostratégique. C'est pourquoi, à l'époque moderne, il fut régulièrement impliqué dans les guerres européennes. Le soulèvement des Pays-Bas septentrionaux (1568-1648) contre Philippe II n'avait que peu touché le duché, qui avait surtout servi de lieu de concentration de troupes. En revanche, comme les autres régions du Saint-Empire, il fut affecté par la guerre de Trente Ans (1618-1648). Le passage des soldats et des épidémies ravagea régulièrement le pays. On estime par ailleurs que le Saint-Empire perdit plus d'un tiers de sa population pendant ce conflit.

En raison de leur situation aux frontières de la France, les Pays-Bas habsbourgeois étaient impliqués dans pratiquement chaque conflit opposant les Habsbourg et la France. Lors d'un affrontement entre Charles Quint et le roi François Ier en 1544, la ville fortifiée de Luxembourg fut brièvement occupée par les troupes françaises. Un siècle plus tard, lors de la paix des Pyrénées de 1659, Philippe IV céda à la France les terres méridionales du duché, y compris Thionville, sa deuxième ville par ordre d'importance. En raison de la politique d'expansion de Louis XIV, de vastes parties du duché furent à plusieurs reprises occupées par la France. En 1684, l'ensemble du duché fut conquis et resta en possession de la couronne de France jusqu'en 1697. Peu après, il fut touché par un nouveau conflit, la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714).

Pour ses souverains habsbourgeois, le Luxembourg servait avant tout de zone tampon vers le sud et l'est ; à ses conquérants français, il promettait de couper les routes d'approvisionnement des Habsbourg vers les provinces plus densément peuplées des Pays-Bas, tout en leur permettant de s'approcher de la Rhénanie. Pour ces raisons, les souverains du Luxembourg étendirent et perfectionnèrent les fortifications de la capitale au cours des siècles, produisant une imposante ceinture.

Les conjoints et archiducs habsbourgeois Albert et Isabelle (de 1598 à 1621) règnent comme souverains sur les Pays-Bas méridionaux (et la Franche-Comté) qui jouirent pendant 23 ans d'un statut indépendant par rapport à la couronne espagnole. Portraits des archiducs Albert et Isabelle, Frans Pourbus II, Source : Musea Brugge – www.artinflanders.be – Dominique Provost – domaine publique

1648

Traité de Westphalie : fin de la guerre de Trente Ans

1659

Traité des Pyrénées. Une partie méridionale du duché est accordée à la France.

1684

Conquête du duché par les armées du roi Louis XIV de France

Une époque surtout marquée par la guerre ?

La réputation d'âge sombre du XVIIe siècle ne s'explique pas seulement par les nombreuses guerres que connut le pays, mais encore par un léger refroidissement climatique qui entraîna la baisse des rendements agricoles et par la menace de la peste qui pouvait encore frapper.

Néanmoins, la période est caractérisée par une hausse du taux d'alphabétisation, comme en témoignent les documents plus nombreux et plus variés qui nous sont parvenus. Au Luxembourg, l'éducation connut un véritable essor grâce au collège jésuite installé dans la capitale. C'est encore au XVIIe siècle que furent construits les quelques édifices les plus somptueux conservés jusqu'à ce jour, comme l'église des Jésuites (actuelle nef de la cathédrale), le palais du gouverneur (actuel ministère des Affaires étrangères et européennes), ou le château Renaissance de Beaufort.

Après 1714, la région entra dans une période de paix, et il faut attendre 1792 pour voir la guerre la frapper à nouveau, lorsque la jeune République française conquit en 1794-95 la plus grande partie des Pays-Bas, dont le Luxembourg.

1714

Le duché échoit à la branche autrichienne de la famille de Habsbourg.

1772

Une nouvelle route est construite entre Luxembourg et Bruxelles.

1782

Abolition du servage par l'empereur Joseph II

Pourquoi un nouveau pays fut-il créé en 1815 ?

Pour comprendre la création du Grand-Duché de Luxembourg lors du congrès de Vienne de 1815, il faut revenir sur la conquête française de 1795. En 1789, la Révolution avait éclaté à Paris, débouchant sur la mise en place d'un système politique entièrement nouveau. La République française se sentait menacée par l'Empire et lui déclara la guerre ; par la suite, la Prusse déclara la guerre à la France à son tour. À la surprise de beaucoup, la République non-seulement repoussa ses agresseurs, mais arriva encore à conquérir des régions limitrophes.

C'est ainsi que le duché de Luxembourg fut conquis en 1795. Déchu de son statut de principauté, il fut intégré dans la République française. La date représente une césure fondamentale. La noblesse, l'Église, les états, les corporations, les justices seigneuriales et la servitude furent abolis, tout comme les biens communs et les droits collectifs des villageois. Les habitants devinrent tous des citoyens, en principe égaux en droits, même si le système du vote censitaire masculin limitait fortement la participation politique. L'ancien duché de Luxembourg fut réparti sur trois nouveaux départements, le plus grand étant celui dit « des Forêts ». Les départements furent intégrés à l'Empire français en 1804. Pendant 20 ans, il n'exista aucune structure politique territoriale portant le nom de « Luxembourg », hormis la ville qui portait ce nom.

Après la chute de Napoléon, le congrès de Vienne (1814-1815) réorganisa la carte de l'Europe dans l'esprit des vainqueurs. L'ancien duché de Luxembourg devait constituer avec le reste des anciens Pays-Bas habsbourgeois, l'ancienne principauté épiscopale de Liège et l'ancienne république des Provinces-Unies, un nouveau Royaume-Uni des Pays-Bas. Ce nouvel État devait être gouverné par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, ainsi récompensé pour son rôle actif dans la coalition montée contre Napoléon. Le Luxembourg lui était explicitement remis en compensation de terres qu'il avait cédées à la Prusse. Toutefois, les Britanniques redoutaient l'insuffisance des ressources militaires néerlandaises afin de défendre le nouvel État et la Prusse tenait à avoir le contrôle sur la forteresse de Luxembourg. On opta donc pour un compromis : le Luxembourg deviendrait un grand-duché, gouverné par le roi du Royaume-Uni des Pays-Bas dans le cadre d'une union personnelle. En tant que tel, il adhérait à la Confédération germanique et sa forteresse pouvait tomber sous contrôle allemand.

Afin de conférer plus de légitimité à cette nouvelle structure, on établit l'apparence d'une continuité avec l'époque prérévolutionnaire. On lui donna le nom de Luxembourg qui remontait au Moyen-Âge. Mais il s'agissait bien d'une nouvelle entité politique, gouvernée par une dynas-

1790

Le duché reste fidèle au monarque pendant le Révolution brabançonne et sert comme terre de rassemblement de troupes.

1795

Le duché est conquis et déchu de son statut par la République française.

1804

Napoléon se couronne empereur.

Ces deux cartes montrent l'évolution des frontières du Grand-Duché de Luxembourg qui vient d'être créé. En 1815, seules les frontières méridionales de l'ancien duché avaient été reprises, tandis qu'au sud-ouest, l'ancien duché de Bouillon avait été intégré au Grand-Duché. À l'ouest, la frontière du département des Forêts fut maintenue jusqu'en 1817 (ligne verte), après quoi le roi grand-duc la déplaça vers le nord-ouest. En 1839, le pays fut partagé : la partie occidentale du Luxembourg, soit les deux tiers du pays, devint une province belge ; le reste demeurait un Grand-Duché gouverné par le roi des Pays-Bas. Les derniers détails de cette nouvelle frontière ne furent fixés qu'en 1843.

tie qui n'avait jamais régné sur le duché, et délimitée par de nouvelles frontières. Seules les frontières méridionales avaient été conservées. Au sud-ouest, l'ancien duché de Bouillon fut intégré au Grand-Duché. À l'ouest, la frontière du département des Forêts fut maintenue jusqu'en 1817, après quoi le roi grand-duc la déplaça vers le nord-ouest. Une nouvelle constitution, au départ identique à celle du Royaume-Uni des Pays-Bas, fut introduite. Même si le pays était redevenu une monarchie, les instances locales de l'ancien régime ne furent pas rétablies et il fut réorganisé de manière rationnelle.

Mais quand ce Grand-Duché devint-il un État totalement indépendant ?

Sur le papier, le pays était indépendant depuis la création du Grand-Duché en 1815. En réalité, l'autonomie interne était limitée par le régime autocratique de son souverain néerlandais, d'une part, et les exigences de la Confédération germanique, d'autre part. Le XIXe siècle fut toutefois marqué par des crises récurrentes qui, souvent au grand étonnement de leurs témoins, eurent pour effet d'accroître l'indépendance du Grand-Duché.

1830 : Les Pays-Bas méridionaux se rebellèrent contre Guillaume Ier pour un système politique plus libéral, une fiscalité moins lourde et une plus grande liberté pour les catholiques. Le Luxembourg prit part à cette « Révolution belge », à l'exception de la forteresse sous contrôle prussien. La capitale resta ainsi sous autorité néerlandaise. Le système fiscal néerlandais renchérissait les denrées alimentaires ; en outre, les Luxembourgeois payaient des impôts, mais sans retour puisque le pays n'était pas pourvu d'établissements ou d'administrations publics. Après un bref conflit armé, qui se déroula pour l'essentiel au Brabant, le sud des Pays-Bas constitua le nouveau royaume de Belgique, officiellement reconnu par Guillaume seulement en 1839 par le traité de Londres qui prévoyait également la partition du Limbourg et du Luxembourg. La partie occidentale du Luxembourg, soit presque deux tiers du pays, devint une province belge ; le reste, avec la forteresse de Luxembourg, demeurait un grand-duché membre de la Confédération germanique et gouverné par le roi des Pays-Bas. Plusieurs hommes politiques luxembourgeois libéraux, comme Jean-Baptiste Nothomb et Jean-Baptiste Thorn, restèrent en Belgique, contribuant à la construction du nouvel État belge.

1867 : L'empereur des Français Napoléon III réclama la forteresse de Luxembourg comme compensation pour sa neutralité dans la guerre austro-prussienne (1866). Le roi grand-duc Guillaume III était disposé à lui vendre la totalité du Grand-Duché pour 5 millions de florins, mais, sous la pression de la Confédération germanique, le chancelier prussien Otto von Bismarck refusa la proposition. La guerre menaçait. L'épisode entra dans l'histoire sous le nom de « crise luxembourgeoise ». Au Luxembourg, le ministre d'État et le Conseil d'État étaient favorables à une annexion par la France, pendant que les grands maîtres de forges voulaient un rattachement à la Belgique. Une réunion des grandes puissances européennes à Londres désamorça la situation par un traité prévoyant le démantèlement de la forteresse et la neutralité du Grand-Duché. Les troupes de la Confédération germanique se retirèrent. Le Luxembourg cessa d'être un État allemand et devenait responsable de sa propre défense.

1890 : Le roi grand-duc Guillaume III mourut sans descendance mâle. Aux Pays-Bas, sa fille Wilhelmine lui succéda, tandis que, au Luxembourg, c'est Adolphe, duc de Nassau, qui accéda au pouvoir, conformément à l'ordre de succession en vigueur. Le Grand-Duché était désormais gouverné par une dynastie ne régnant pas sur d'autres territoires,

1815

Création du Grand-Duché de Luxembourg

1830

Révolution belge : la majorité du Grand-Duché rejoint la cause belge.

1839

Partition du Luxembourg

Le départ de la garnison prussienne de la forteresse marqua la sortie du Luxembourg de la Confédération germanique. Le pays était dorénavant neutre et responsable de sa propre défense. Michel Engels, *Départ de la garnison prussienne*, publié dans *Dessins pittoresques de Luxembourg par Michel Engels 1851-1901*, Édition É. Kutter, Luxembourg : 1969.

comme Adolphe avait été déposé au Nassau en 1866 lors de la guerre austro-prussienne. En outre, en raison de son âge avancé, il laissa une grande marge d'action au gouvernement, l'accoutumant à l'exercice du pouvoir.

Durant ces crises internationales, ce sont des hommes politiques étrangers qui prirent les décisions. Cela ne signifie pas que les habitants du Grand-Duché restèrent passifs. Au contraire, ils participèrent au développement de structures étatiques. Après la partition du Luxembourg en 1839, la classe dirigeante des notables restée fidèle au roi des Pays-Bas pendant la Révolution belge (1830-1839) s'appuya sur cette loyauté pour obtenir une plus grande autonomie. Accédant à leur requête, le roi grand-duc Guillaume II promulgua en 1841 une première constitution destinée au Luxembourg. Elle prévoyait la création d'une « assemblée des États » au Grand-Duché, élue au système censitaire, et ouvrait la voie à une participation très limitée à l'élaboration de la politique budgétaire. Le Grand-Duché était par ailleurs en charge de son administration et de sa législation.

1848 : Dans pratiquement toute l'Europe, les peuples s'insurgèrent contre des régimes monarchiques considérés comme trop autoritaires. Aux mois de février et de mars, des soulèvements éclatèrent à Paris, à Vienne et à Berlin. L'agitation gagna le Luxembourg, où le fossé s'était creusé entre une population majoritairement pauvre et une bourgeoisie toujours plus fortunée. La cherté du pain déclencha des actes de protestation, notamment à Ettelbruck. En réponse, le roi et le gouvernement supprimèrent la censure et instaurèrent le système des communes aux représentants élus. Surtout, une assemblée constituante élue dans la foulée rédigea une nouvelle constitution sur le modèle belge, considéré comme libéral.

1856 : Peu favorable au libéralisme, le roi grand-duc Guillaume III procéda à la dissolution du parlement en violation de la constitution en vigueur. Une nouvelle constitution, d'esprit réactionnaire et rétablissant le pouvoir fort du monarque, fut promulguée.

1868 : La constitution fut à nouveau modifiée dans le sens d'un compromis entre les moutures de 1848 et de 1856. Cette constitution de 1868 est toujours en vigueur aujourd'hui, mais elle a subi tellement de modifications de détail qu'une nouvelle version plus en phase avec les réalités actuelles est en préparation depuis 2004.

Malgré cette évolution, l'existence du Luxembourg comme État indépendant restait précaire. Comme nous le verrons, les deux guerres mondiales allaient compromettre la survie de l'État luxembourgeois à plus d'un égard.

1841

Première charte constitutionnelle du Grand-Duché

1842

Adhésion du Grand-Duché au Zollverein ; exploitation du minerai de fer au Sud du pays

1848

Révoltes et deuxième constitution du Grand-Duché

Un pays indépendant sur le plan économique ?

Dans une première phase, le Grand-Duché (post-1815) était moins bien intégré dans les réseaux économiques que ne l'avait été le département des Forêts (1795-1815). Il était entouré de frontières rapprochées, les grandes routes étaient dans un mauvais état et il n'y avait qu'un seul fleuve navigable. Ce pays essentiellement agricole, peu peuplé et dépourvu de grands centres urbains, restait relativement pauvre. Cela explique en partie les agitations des années 1830 et 1840.

La situation changea en 1842 quand le Grand-Duché rejoignit l'union douanière allemande, le Zollverein. Ce petit pays fut ainsi rattaché à un espace économique incomparablement plus vaste, ce qui fut fructueux sur le plan économique : à un moment où le Luxembourg commençait lentement à s'industrialiser, les autres pays de l'union douanière devenaient pour lui une source de matières premières, de débouchés, de moyens de transport, de capitaux et de main-d'œuvre. Au cours des deux décennies suivantes, des sociétés allemandes allaient investir massivement dans le secteur sidérurgique luxembourgeois, à l'instar du groupe Stinnes et de la Gelsenkirchener Bergwerks-AG.

La participation à l'union douanière fut aussi à l'origine de l'introduction de la sécurité sociale au Luxembourg. Les lois de 1904 et 1911 sur les assurances maladie, accident, invalidité et sur la pension furent rédigées selon le modèle prussien afin qu'on ne puisse pas accuser l'industrie luxembourgeoise de mener une concurrence déloyale en écoulant des produits moins chers du fait de l'absence de charges à payer.

1856

Coup d'État du roi grand-duc Guillaume III et troisième constitution du Grand-Duché

1859

Première ligne de chemin de fer inaugurée au Grand-Duché

1867

Crise luxembourgeoise : Le Grand-Duché cesse d'être un État allemand.

Quand le pays fut-il industrialisé ?

L'industrialisation fut assez fulgurante vers la fin du XIXe siècle, mais tardive par rapport à d'autres régions de l'Europe de l'Ouest. L'agriculture domina encore longtemps : en 1871, elle occupait toujours 60 % de la population active. De même, les fabriques et manufactures traditionnelles prospéraient toujours. Le nombre de tanneries continuait de croître. En outre, trois ganteries occupaient 2 000 personnes en 1842, dont beaucoup de femmes et d'enfants. La production du cuir allait rester le deuxième secteur manufacturier le plus productif du Luxembourg jusqu'après la Première Guerre mondiale.

C'est seulement à partir de 1850 que de grandes transformations apparurent. La machine à vapeur remplaça les moulins à eau, pendant que les hauts-fourneaux passèrent du charbon de bois au coke. Les premières lignes de chemin de fer furent construites entre 1859 et 1867, reliant le pays aux grandes axes ferroviaires.

La sidérurgie était le secteur industriel qui se développait le plus. En 1840, il y avait 13 hauts-fourneaux au Luxembourg. La même année, la découverte de gisements de minerai de fer au sud du pays accéléra les investissements dans le secteur, surtout dans cette région. Mais un tournant essentiel se produisit en 1879 quand Émile Metz acheta la licence sur le procédé Thomas qui permettait de déphosphorer le minerai. Très riche en phosphore, le minerai luxembourgeois pouvait ainsi être utilisé pour produire de la fonte et de l'acier de haute qualité, ce qui permit la création des premières aciéries intégrées du Grand-Duché. La première s'installa à Dudelange (1886). Le nombre de hauts-fourneaux passa à 47 en 1913.

Le secteur sidérurgique connut une croissance notable bien au-delà du Luxembourg, comme le bassin minier dépassait la frontière vers la Lorraine et la Sarre. Entre 1868 et 1913, la production de minerai au Luxembourg fut multipliée par 10, celle de fonte par 25. La sidérurgie devint le principal secteur économique du pays. Parallèlement, le nombre d'entreprises se réduisit du fait des fusions et des rachats par des sociétés allemandes. Née de fusions en 1911, l'ARBED était la seule entreprise sidérurgique d'envergure dont le capital était majoritairement détenu par des Luxembourgeois.

Vue sur les hauts fourneaux à Esch-Belval. Depuis 2015, le site accueille le campus principal de l'Université du Luxembourg. © Institut national pour le patrimoine architectural

1868

Quatrième constitution du Grand-Duché

1879

Émile Metz achète une licence sur le procédé Thomas.

1890

Le roi grand-duc Guillaume III des Pays-Bas meurt et Adolphe de Nassau devient grand-duc de Luxembourg.

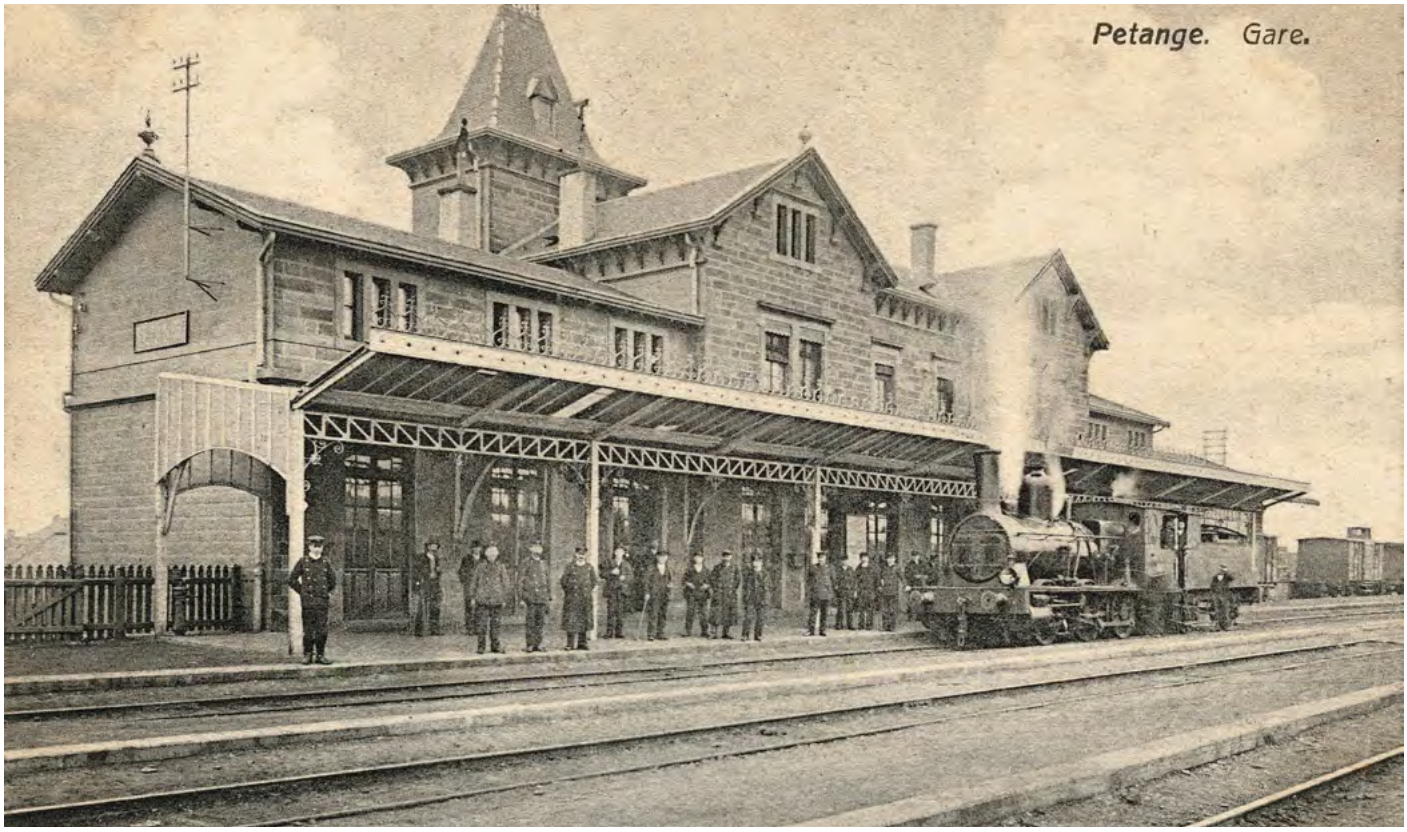

La construction du chemin de fer, dont la première ligne entra en fonction en 1859, était fondamentale pour briser l'isolation économique du Luxembourg. Pétange – La Gare (Date de la poste : 1909) (Carte postale : 8183 J.A. Weber, phot., Pétange 468; Collection : Ed Federmeyer), Source : www.rail.lu

Le développement de la sidérurgie eut un effet direct sur le secteur agricole. Les scories produites par le procédé Thomas avaient une très haute teneur en phosphore et furent utilisées comme engrais artificiel, surtout pour les terres peu fertiles et aux rendements très faibles du nord. La production agricole connut ainsi une croissance de 50 % entre 1880 et 1914.

L'autre effet de l'industrialisation fut l'apparition d'un nombre grandissant d'ouvriers. De grandes inégalités sociales persistaient, même après les premières réformes sociales qui d'ailleurs excluaient les paysans. Pour donner plus de poids à leurs revendications sociales, les ouvriers s'organisèrent. Des syndicats virent le jour juste avant la Première Guerre mondiale. Le Parti socialdémocrate (aujourd'hui Parti ouvrier socialiste luxembourgeois) fut créé en 1902 ; il se scinda en 1921 avec la création du Parti communiste. La même année une grande grève fut lancée dans le secteur sidérurgique ; elle se solda par un échec. La grande crise économique globale des années 1930 entraîna de nouvelles revendications ainsi que des grèves plus fructueuses.

1911

Création de l'ARBED qui devient le principal groupe sidérurgique luxembourgeois

1914-1918

Occupation du Luxembourg par les armées de l'Empire allemand en violation de la neutralité du pays

1918-1919

Plusieurs crises politiques éclatent à la fin de la Première guerre mondiale.

Le Luxembourg : un pays d'immigrés ?

Les migrations font depuis toujours partie de l'histoire du territoire qu'est aujourd'hui le Grand-Duché, mais l'industrialisation leur donna une nouvelle consistance. Néanmoins, il ne faudrait pas oublier que la migration représente un phénomène complexe composé de mouvements du, vers et au sein du pays.

Pays agraire, même après l'industrialisation, le Luxembourg fut longtemps un pays d'émigration, surtout après 1840. Entre 1876 et 1900, 10 126 personnes émigrèrent vers l'Amérique, avant tout aux États-Unis. 21 200 Luxembourgeois vivaient en France en 1901, représentant la 7e communauté étrangère à Paris. Ils y travaillaient souvent comme artisans, ébénistes, domestiques ou légionnaires. Certains retournaient au Luxembourg après quelques années. Il faut ajouter à cela les Luxembourgeois qui se tournèrent vers l'Alsace-Lorraine, comme la région faisait partie de l'Empire allemand. Ils étaient 12 500 en 1910. Le nombre d'émigrants diminua lentement après 1900.

En parallèle avec l'émigration et l'essor de l'industrie, les flux migratoires au sein du pays ainsi que l'immigration se développèrent. De nombreux Luxembourgeois quittèrent les régions agricoles pour s'installer dans les villes du bassin minier et les faubourgs de la capitale. Avec les immigrants venant des régions limitrophes (Ardennes belges, Lorraine allemande, Hunsrück et Eifel prussiens), ils constituaient la main-d'œuvre de l'industrie. Beaucoup de cadres et techniciens de la sidérurgie vinrent d'Allemagne dans le cadre du Zollverein. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les Allemands représentaient le plus gros contingent d'étrangers. Ils étaient 8 412 (soit 67,1 % des résidents étrangers) en 1880, 14 931 (51,5 %) en 1900 et 23 576 (42,2 %) en 1930. Mais certains venaient déjà de plus loin, surtout des ouvriers italiens, qui représentaient un quart des résidents étrangers de 1900 à 1950. En 1910, 15,3 % des résidents du pays étaient de nationalité étrangère. Dans le long terme, cette proportion s'accroîtra de façon substantielle.

Immigrés italiens devant le Café d'Italia à Dudelange, au sud du pays, dans le quartier « Petite Italie » construit à la fin du XIXe siècle © Archives de la ville de Dudelange – Fonds Jean-Pierre Conrardy

QUEL RÔLE LE LUXEMBOURG JOUA-T-IL DANS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ?

Officiellement, le Luxembourg était un pays neutre depuis 1867. Dans la réalité, la situation était plus complexe. Après l'éclatement de la Première Guerre mondiale en 1914, le pays fut envahi par l'armée allemande, qui l'occupa jusqu'à l'armistice de novembre 1918.

Le gouvernement protesta certes contre la violation de la neutralité du pays, mais sans se montrer trop hostile envers les occupants. L'économie luxembourgeoise était complètement dépendante de l'Allemagne. D'ailleurs, tout annonçait une victoire allemande. Le ministre d'État Paul Eyschen, ancien chargé d'affaires auprès du gouvernement allemand, et la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, issue d'une famille aristocratique allemande, cherchèrent donc le dialogue avec les autorités impériales pour assurer une forme d'autonomie au Grand-Duché au sein de l'Empire allemand en cas de victoire allemande. La Grande-Duchesse rencontra à plusieurs reprises l'empereur Guillaume II, qui tint son quartier général à Luxembourg pendant quelques mois.

Vu les liens étroits entre les sidérurgies luxembourgeoises et allemandes, les usines du Grand-Duché collaborèrent avec l'occupant, à un point qui étonna même les Allemands. Les forces alliées, connaissant l'importance stratégique de l'industrie mais aussi des chemins de fer luxembourgeois pour l'Allemagne, bombardèrent le Luxembourg à 136 reprises, faisant 53 victimes. Parallèlement, plus de 1 000 Luxembourgeois servaient comme légionnaires dans l'armée française. Il s'agissait souvent d'émigrés résidant en France et agissant parfois sous la pression sociale exercée sur les étrangers germanophones. On ne sait pas si des volontaires luxembourgeois avaient rejoint l'armée allemande.

Une grande partie de la population était affectée par la crise de ravitaillement qui résultait tout à la fois du manque de préparation, de la mainmise allemande sur les stocks et du refus des alliés de fournir en vivres un pays considéré comme collaborateur. Cette situation favorisa le développement du marché noir. Le mécontentement de la population, en particulier des citadins, allait croissant. Il s'exprima notamment en janvier 1916, lors d'une grande manifestation contre le gouvernement et la Grande-Duchesse. En mai 1917, les ouvriers se mirent en grève pour protester contre l'effondrement de leur pouvoir d'achat et les cadences infernales imposées par la production de guerre. Ils furent remis au travail par l'armée allemande avec le soutien du patronat et dans le silence du gouvernement.

Déjà critiques quant au comportement des dirigeants du pays pendant la guerre, les alliés mirent sérieusement en question son indépendance par la suite. Le départ de l'armée allemande après l'armistice entraîna l'occupation jusqu'en 1923 du Grand-Duché par l'armée française. Cette dernière mata d'ailleurs une nouvelle grève en 1921. De surcroît, les dissensions sociales, surtout

Distribution d'oeufs et de sucre dans la ville de Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale, suite à l'introduction du rationnement par le gouvernement © Photothèque de la Ville de Luxembourg/Théo Wirol

entre monarchistes catholiques et républicains laïcistes, produisirent plusieurs crises politiques. Une première et éphémère poussée révolutionnaire, inspirée par la Révolution russe et les événements qui avaient lieu au même moment en Allemagne, eut lieu en novembre 1918. Une tentative d'instauration de la république en janvier 1919 fut empêchée par les troupes françaises. Afin de préserver la monarchie, le gouvernement dominé par le Parti de la droite encouragea la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, devenue le symbole de la collaboration, à abdiquer en faveur de sa sœur Charlotte, qui était moins controversée. Au même moment, il introduisit la journée de travail de huit heures pour apaiser les ouvriers.

La Première Guerre mondiale, un tournant politique ?

Juste après l'armistice, le Luxembourg connut des troubles semblables à ceux des autres perdants : agitation sociale, révolution, remise en question du régime monarchique et de l'intégrité territoriale même du pays. Malgré cela, l'indépendance comme le régime monarchique furent maintenus.

L'indépendance résultait de l'hostilité de certains alliés à une annexion du Grand-Duché par la Belgique. Quant à la monarchie, elle fut confirmée lors du référendum de septembre 1919 avec 78 % de votes favorables. S'il était le produit du suffrage universel, ce résultat était entaché par le boycotte d'une grande partie de la gauche. Le suffrage universel avait été introduit sous la pression des classes ouvrières et soutenu par les socialistes, mais la droite y était également favorable car il devait permettre la participation des paysans et des femmes, vus à l'époque comme des électeurs plutôt conservateurs et pro-monarchistes. Seuls les libéraux, dont le pouvoir résidait dans le suffrage censitaire, y étaient opposés.

Le Zollverein s'étant écroulé à la fin de 1918 sous la pression des alliés, la fin de la guerre représenta un tournant économique important. Le Grand-Duché se retrouva soudainement sans partenaire économique. Son industrie sidérurgique avait perdu son marché principal. La population désirait la mise en place d'une union économique avec la France, mais celle-ci renonça en faveur de la Belgique. La fondation de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) en 1921 fut à long terme un succès, mais exigea d'abord des adaptations. Il fallait notamment protéger l'agriculture locale moins compétitive que la belge.

1919

Introduction du suffrage universel

1922

L'Union économique belgo-luxembourgeoise entre en vigueur.

1937

Dans un référendum, 50,7 % de la population se prononcent contre l'interdiction du Parti communiste.

L'occupation du pays pendant la Seconde Guerre mondiale diffère-t-elle de celle de la Première ?

Après l'invasion de l'Allemagne nazie du 10 mai 1940, la Grande-Duchesse et le gouvernement avaient quitté le pays pour marquer clairement leur désapprobation, contrairement à leurs prédécesseurs de 1914. Néanmoins, dans une première phase, les parallèles avec cette première expérience sont manifestes. Certaines autorités luxembourgeoises ajustèrent leur action en fonction d'une hypothétique victoire allemande. D'abord, le retour de la Grande-Duchesse fut discuté. Ensuite, le gouvernement en exil ne déclara la guerre qu'en 1942. Au Luxembourg, une commission administrative remplaça le gouvernement et reçut les pleins pouvoirs de la Chambre des députés (Parlement) et du Conseil d'État. Ce gouvernement de fait se donna pour principale mission de préserver la souveraineté du pays. Pour cela il était prêt à collaborer avec l'Allemagne nazie. La sidérurgie produisait désormais pour le Reich. Durant les premiers mois de l'occupation, de nombreux Luxembourgeois adoptèrent une attitude « attentiste ».

Les grandes différences par rapport à la Première Guerre mondiale concernent la politique de l'occupant. Le pays ne fut jamais officiellement annexé, mais intégré dans le Troisième Reich d'un point de vue administratif. À partir d'août 1940, les autorités luxembourgeoises furent remplacées par une administration civile allemande. Plusieurs milliers de Luxembourgeois s'engagèrent aux côtés du Troisième Reich, dont les plus convaincus (environ 4 000) adhérèrent au parti nazi, certains se portant même volontaires pour rejoindre les SS. Encouragée d'abord par la résistance de la Force aérienne royale (RAF) durant la bataille d'Angleterre, ensuite par les contre-offensives soviétiques et l'entrée en guerre des États-Unis, une partie croissante de la population afficha son opposition à la politique du régime nazi, à la germanisation et à la nazification de la société, à la persécution des opposants, au service militaire obligatoire (environ 11 000 conscrits), imposé au même moment en Alsace et en Lorraine, ainsi qu'à la dégradation des conditions de vie.

Des organisations de résistance, aux programmes politiques parfois très différents, virent le jour. Limitant dans un premier temps leur activité à des actes symboliques, elles s'engagèrent à partir du printemps 1943 dans des actions plus concrètes, cachant par exemple les hommes réfractaires à l'enrôlement forcé dans l'armée allemande.

La moitié des 4 000 Juifs du Luxembourg avait fui le pays le jour de l'invasion. Les autres, pris au piège, furent soumis aux politiques antisémites du régime nazi. Recensés, ségrégués et spoliés par les autorités allemandes avec la collaboration de fonctionnaires luxembourgeois, ils devaient être à terme expulsés du pays. Jusqu'au mois d'octobre 1941, presque 900 d'entre eux réussirent à quitter l'Europe allemande. Plus de 800 autres furent déportés vers les ghettos et camps d'extermination en Pologne occupée. Quasiment tous y furent assassinés. À la libération, il ne restait plus que 70 Juifs au Luxembourg.

1940-1944

Occupation du Luxembourg par le Reich allemand ; instauration d'une administration civile allemande

1944

Libération du Sud du Luxembourg ; 1re libération du Nord

1945

2e libération du Nord après la bataille des Ardennes

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'administration civile nazi habitait une aile du bâtiment siège de l'ARBED, alors la plus grande entreprise sidérurgique au Luxembourg. © ANLux, Collection de photographies en relation avec la Seconde Guerre mondiale

Autre différence par rapport à la Première Guerre mondiale : le pays fut cette fois touché par les opérations militaires. Le 9 septembre 1944, les premières divisions américaines atteignirent la frontière luxembourgeoise et le pays fut rapidement libéré. Le 16 décembre, les Allemands lancèrent cependant une contre-offensive (bataille des Ardennes) qui, à partir d'Echternach, fit de nombreux dégâts dans le nord du Luxembourg. Ce n'est que le 22 février 1945 que le Luxembourg fut entièrement libéré. La Libération fut suivie d'actes de revanche contre des collaborateurs et d'épurations dans les domaines judiciaire et administratif. 5 006 personnes furent condamnées, dont 12 à mort. 8 furent effectivement exécutées.

La Seconde Guerre mondiale, un tournant politique ?

Après la libération, l'ordre politique d'avant-guerre fut, pour l'essentiel, restauré, les institutions et le personnel politiques remis en place. Le Parti de la droite, rebaptisé Parti chrétien-social, restait la principale force politique. Bien que convaincus d'être plus légitimes que le gouvernement en exil, les mouvements de résistance n'arrivèrent pas à s'imposer ; certains de leurs membres rejoignirent les libéraux d'avant-guerre dans le nouveau Parti démocratique.

Seule la politique extérieure connut un changement véritable. Déjà pendant son exil, le gouvernement avait décidé de renoncer à la neutralité. Après la guerre, le Luxembourg participa à la fondation de nombreuses organisations politiques et militaires internationales, comme l'Organisation des Nations Unies (ONU – 1945), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN – 1949), le Conseil de l'Europe (1949) et l'Union de l'Europe occidentale (1954). Contrairement à ce qui s'était passé après la Première Guerre mondiale, la souveraineté de l'État n'était plus contestée ; au contraire, celle-ci fut renforcée par l'adhésion du pays à des organismes internationaux ainsi que par son intégration dans le bloc occidental pendant la guerre froide.

Cette intégration se fit aussi par voie économique. Le Luxembourg accepta le plan Marshall et rejoignit l'Organisation européenne de coopération économique (OECE – 1948). Une alliance avec les gouvernements belge et néerlandais en exil (1944) déboucha plus tard sur l'union politico-économique de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg (Benelux). En outre, du fait de sa situation géographique entre la France et l'Allemagne et de son importante production d'acier, le Luxembourg fut un des membres fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951. Le pays adopta par la suite des positions résolument pro-européennes et accueillit positivement les traités de Rome (1957), de Maastricht (1992) ainsi que l'introduction de l'euro (1999/2002). Plusieurs de ses ressortissants occupèrent des postes importants au sein

1949

Après avoir renoncé à sa neutralité (1948), le Luxembourg adhère à l'OTAN.

1951

Le Luxembourg est un des membres fondateurs de la CECA, précurseur de l'Union européenne.

1965

La ville de Luxembourg devient une des trois capitales européennes.

L'accord de Schengen (1985) tire son nom d'un village luxembourgeois. Il fut signé au carrefour entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg. Entré en vigueur en 1995, il est à l'origine d'un espace européen où les contrôles aux frontières des pays adhérents sont supprimés. © Photothèque de la Ville de Luxembourg/Jean Weyrich

Vue sur le dynamique quartier européen au Kirchberg, avec au milieu les deux tours identiques flanquant la porte de l'Europe et à gauche celles de la Cour de justice de l'Union européenne © Claude Piscitelli

des institutions européennes, en particulier celui de présidents de la Commission européenne : Gaston Thorn, Jacques Santer, Jean-Claude Juncker. Par ailleurs, le pays sut défendre habilement sa « niche de souveraineté » politique et financière. La population n'en est pas moins partiellement critique envers le projet d'intégration européenne, comme l'a révélé le résultat assez serré du referendum sur la constitution européenne en 2005 (56 % contre 44 %).

La ville de Luxembourg fut choisie pour accueillir le siège de la CECA en 1952. Depuis 1965, elle est l'une des trois capitales européennes à côté de Bruxelles et Strasbourg, statut confirmé en 1992 lors du sommet d'Édimbourg. On y trouve plusieurs institutions des anciennes Communautés européennes, puis de l'Union européenne : la Cour de justice de l'Union européenne, le secrétariat général du Parlement européen, l'initiative EuroHPC, l'office statistique Eurostat, la Banque européenne d'investissement, l'Office des publications de l'Union européenne, la Cour des comptes européenne et le Parquet européen. Pour accueillir ces institutions, un nouveau quartier de la capitale fut aménagé à partir de 1963 sur le plateau du Kirchberg.

Quels changements économiques après 1945 ?

Partout en Europe, le climat général de fulgurante croissance économique des Trente Glorieuses (1945-1974) se traduisit par l'augmentation du niveau de vie. Le gouvernement luxembourgeois réalisa par ailleurs que l'industrie du pays devait se diversifier. La dépendance par rapport à l'industrie sidérurgique était excessive et il fallait absolument compenser le déclin de l'agriculture.

L'État attira alors plusieurs entreprises étrangères, surtout américaines, comme Goodyear (1949), DuPont (1962) et Monsanto (1963). Jusqu'en 1970, les entreprises américaines créèrent 6 639 nouveaux emplois au Luxembourg. L'industrie des télécommunications devint un autre pilier du développement, même si ce secteur généra davantage de recettes fiscales que d'emplois. RTL reçut de l'État, qui en avait le monopole, la concession des fréquences radiophoniques en 1929, puis télévisuelles en 1955. Quant aux positions orbitales du Luxembourg, elles furent concédées à la société SES en 1988.

La production de fer et d'acier connut une croissance continue jusqu'en 1974. À son apogée, le secteur employait presque 25 000 personnes, soit 17 % de la population active, et représentait près d'un tiers du produit intérieur brut (PIB). Après 1975, cette industrie connut un déclin du fait de la crise de surproduction et de la flambée des prix pétroliers : en quelques années, la production chuta de 28 %. Entre 1970 et 2010, sa part dans le PIB passa de 30 % à 3 % à peine. En 2002, l'ARBED fusionna avec le conglomérat Arcelor, qui fut à son tour intégré dans le groupe ArcelorMittal (2006).

Pour faire face à la crise des années 1970, un comité de coordination tripartite – patronat, syndicats et gouvernement – mit au point des mesures pour éviter le chômage généralisé. On misa alors sur l'essor du secteur financier, qui encore assurait une croissance économique au Luxembourg après les Trente Glorieuses.

1974

La crise de la sidérurgie annonce le déclin du secteur industriel.

1981

Fermeture de la dernière mine de fer du pays

1986

Le nombre d'employés des établissements bancaires dépasse celui de l'industrie sidérurgique.

Se réinventer comme place financière pour contrebalancer le déclin de l'industrie ?

Le Luxembourg est connu aujourd'hui comme un des centres financiers les plus importants d'Europe. Il est même le premier en Europe et le deuxième dans le monde pour la gestion de fonds d'investissements. Le secteur financier avait commencé à être un secteur de poids dans les années 1960 et 70.

Les origines de son développement avaient donc précédé le déclin de l'industrie. Après la Première Guerre mondiale, le Luxembourg s'inspira d'autres pays, comme la Suisse, Monaco ou le Panama, qui avaient créé des régimes fiscaux intéressants pour les entreprises et les personnes aisées. La loi luxembourgeoise sur les holdings fut promulguée en juillet 1929. Son impact initial fut médiocre en raison de la crise économique après le crash des bourses en octobre de la même année ; le nombre de sociétés holdings, dont des sociétés boîtes aux lettres, était de 345 à Luxembourg en 1932.

L'envol du secteur financier se fit à partir des années 1960, et ceci en parallèle avec un secteur industriel toujours florissant. Il reposait sur la croissance économique des Trente Glorieuses et l'arrivée des eurodollars. Sur la base des structures créées à la fin des années 1920, le Luxembourg put se placer au centre du marché des eurobonds à partir de 1963. Pendant que les banques locales accrurent leur expertise dans ce domaine, d'autres banques s'installèrent à Luxembourg pour participer à ce marché lucratif tout en échappant aux régularisations plus strictes en vigueur dans leur pays d'origine. Le nombre de holdings était d'ailleurs de 1 932 en 1968, pour atteindre le nombre de 2 780 en 1971.

1995

La ville de Luxembourg devient pour la première fois capitale européenne de la culture.

1997

Arrêt du dernier haut fourneau luxembourgeois. La production sidérurgique se limite désormais au procédé de la filière électrique.

2003

Création de l'Université du Luxembourg

La place financière, un franc succès ?

Le secteur financier a fait du Luxembourg l'un des pays les plus riches du monde, mais il ne fut pas épargné par les crises. La crise des eurobonds (1983-1988) entraîna une diversification du centre financier via la gestion de fortunes privées *(private banking)* et d'actifs financiers *(asset management)*, les deux profitant, initialement, du secret bancaire, abandonné depuis 2005. L'affaire des Panama Papers (2015) et celle des rescrits fiscaux *(tax rulings)*, révélées par les LuxLeaks (2014), ainsi que la crise financière globale de 2008, aux conséquences économiques directes mineures pour le Luxembourg, entraînèrent un renforcement des régulations internationales. Depuis 2010, le Luxembourg a aligné l'ensemble de ses conventions fiscales sur le standard international ; depuis 2015, le gouvernement a renforcé la législation contre la fraude et l'évasion fiscale.

Ces régulations ont à leur tour soutenu la croissance au niveau des sociétés offrant des services de pointe dans le secteur, notamment les Big Four, et suscité une nouvelle diversification du centre financier qui s'est tourné encore plus vers la technologie financière *(FinTech)*, la finance islamique ou la finance verte.

Contraint de se renouveler en permanence pour conserver son statut international, le secteur a contribué à un certain monolithisme économique : en 2021, il génère plus du tiers de la création de valeur et représente 11,5 % de l'emploi (51 900 personnes). L'État continue donc ses tentatives de diversification dans le contexte d'une économie désormais totalement tournée vers les services.

2005

Dans un referendum, 56 % de la population se prononcent en faveur de la constitution européenne, qui ne fut cependant jamais adoptée.

2014

La Chambre des députés vote pour le mariage entre personnes de même sexe.

Quel est l'impact du développement économique sur la société d'aujourd'hui ?

De la même façon que le Grand-Duché s'était industrialisé assez tard, mais rapidement, son économie se transforma également très vite, entraînant une nette dépendance par rapport au secteur tertiaire.

La croissance économique accélérée du Luxembourg se traduisit par un élargissement tout aussi rapide du marché de l'emploi, dont les besoins ne purent être satisfaits que par l'apport d'un grand nombre de travailleurs. Entre 1970 et 2015, les principaux immigrants viennent du Portugal. Leurs descendants ont souvent pris la nationalité luxembourgeoise, mais cette immigration continue aujourd'hui. En 2021, 14,9 % de la population a la nationalité portugaise, un nombre qui inclut des personnes ayant la double nationalité, autorisée depuis 2008. Le pays attire aussi des immigrants d'autres pays, notamment de France et de Belgique, auxquels il faut ajouter un grand nombre de fonctionnaires européens originaires de tous les États de l'Union européenne. Le taux de résidents étrangers est passé de 26,4 % en 1981 à 47,2 % en 2021. Principalement ouvriers dans les années 1960, les immigrants représentent depuis les années 1980 toutes les couches sociales.

Résidant dans les pays voisins mais traversant quotidiennement la frontière pour venir travailler au Luxembourg, les frontaliers sont une autre spécificité locale. Leur nombre s'est accru chaque année, dépassant la barrière des 200 000 personnes en 2019. Ainsi, les non-luxembourgeois sont majoritaires au Luxembourg durant la journée. En 2021, le marché de l'emploi luxembourgeois occupait 46 % de travailleurs frontaliers, 26 % de nationaux luxembourgeois, 23 % d'autres résidents originaires de l'UE et 4 % non originaires de l'UE.

Si la société cosmopolite qui en résulte est au goût des couches sociales aisées, elle génère l'inquiétude de ceux à qui la mondialisation ne profite pas. Comme dans beaucoup de pays au monde, l'inégalité économique s'est accrue depuis plus d'une génération et elle touche autant les nationaux luxembourgeois que les immigrants et les frontaliers. Ces inquiétudes se sont exprimées notamment lors du referendum de 2015, quand la proposition du gouvernement d'étendre le droit de vote au niveau national à tous les résidents fut rejetée par 80 % de l'électorat.

Le Grand-Duché de Luxembourg connaît toujours une croissance économique et démographique considérable. Cette pression représente un défi pour les infrastructures et la situation économique du pays. © SIP/Gregory Molitor

Pourtant la population du Luxembourg est dynamique et continue de profiter d'un niveau de vie des plus élevés au monde. Elle est caractérisée par une grande diversité économique, sociale, linguistique et culturelle. Mais chaque succès entraine des défis. Le Grand-Duché de Luxembourg cherche à maintenir sa croissance économique, tout en assurant une qualité de vie très élevée, ce qui inclut la paix sociale et la protection de l'environnement. Le futur nous dira s'il en est capable !

Évolution de la population totale, luxembourgeoise et étrangère de 1839 à 2022

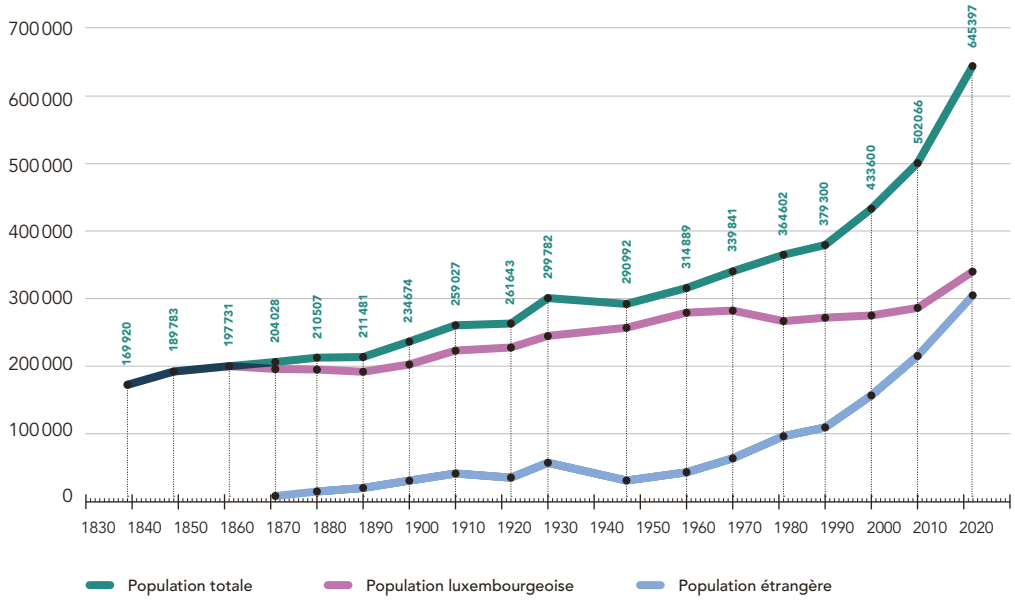

Source : Statec

Bibliographie

Pauly, Michel. *Histoire du Luxembourg* (coll. ULBlire Références, 31), Bruxelles 2013, [2]2017
Scuto, Denis. *Une histoire contemporaine du Luxembourg en 70 chroniques.* Luxembourg : Fondation Robert Krieps, 2019.
Trausch, Gilbert (sous la direction de). *Histoire du Luxembourg. Le destin européen d'un « petit pays »*. Toulouse : Éditions Privat, 2002.

Éditeur
Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-82181
edition@sip.etat.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

Auteur
Pit Péporté

Layout
lola

Impression
Imprimerie Exe

ISBN 978-2-87999-297-6

Décembre 2022

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

Liens utiles

https://gd.lu/3g0vlW